

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

JPG
Facturation
63 GRANDE RUE
95470 SURVILLIERS

Numéro TVA: FR72997506407

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
1080 - AROME CACAO VAN HOUTEN CART FISAX16 AROME CACAO VAN HOUTEN CART FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	61,50	6	369,00
1001 - CAFE ARABICA CLASSIC CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	149,33	4	597,32
1031 - BOISSON CAPPUCCINO CACAOTEE CAFE NOISETTES FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	89,60	1	89,60
1099 - CAFE ESPRESSO INTENSE CART FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	148,51	1	148,51
1050 - BOISSON THE AROME CITRON CART. FISAX16 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	87,20	1	87,20

Conditions de règlement: Règlement à 45 jours fin de mois

Total HT 1 291,63

Total TVA 5,5% 71,05

Total TTC 1 362,68

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Payé 1 362,68

Banque: Crédit agricole

Avoirs ou excédent reçu 258,44

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Reste à payer -258,44

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
17/06/2025	258,44	Avoir	AV2506-00015
05/12/2025	1 362,68	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)